

Le commissaire du gouvernement, Alain Zenner, annonce la création d'un médiateur fiscal pour cette année

WAVRE Ce ne sera pas un nouvel ombudsman, mais un simple médiateur fiscal. Une bonne nouvelle pour tous les citoyens contribuables quand on sait que, selon le médiateur fédéral, 40% des plaintes qui lui parviennent sont d'ordre fiscal.

Cette nouvelle a été dévoilée, lundi après midi par Alain Zenner, le commissaire du gouvernement chargé de la lutte contre la fraude fiscale, lors d'un *Forum sur la fiscalité* organisé à Wavre par l'Association des contribuables de Belgique: *Ce médiateur sera institué dans le courant de cette année. Je souhaite qu'il travaille de manière rapide, gracieuse et informelle dans tous les cas de plaintes concernant la taxation ou les contributions. Une manière de régler plus vite les problèmes, sans devoir attendre d'avoir épuisé tous les recours possibles et de faire ainsi appel à l'ombudsman fédéral.*

420 sociétés sous contrôle

Vers la mi-juin, ce projet de médiateur interne aux Finances devrait être réglé et présenté officiellement. Pour le reste, Alain Zenner souhaite poursuivre sa lutte contre la fraude fiscale: *Il me semble plus utile de s'attaquer aux négriers qu'aux personnes qui traversent en dehors des passages cloutés. Ainsi, plutôt que de passer du temps à contrôler des personnes dont on cherche à justifier l'utilisation de 10.000 F (247,89 €), il est préférable de s'attaquer à la fraude internationale.*

Et d'explicitier: *Nous avons donc introduit dans un ordinateur les trucs et astuces utilisés jusqu'ici pour essayer de payer moins d'impôt. Il en est ressorti une liste de 420 grosses sociétés auxquelles nous allons nous attaquer maintenant en profondeur.*